Un Rwandais jugé à Bruxelles pour sa participation au génocide de 1994

@rib News,Â 04/11/2019Â â€“ Source AFP Le procÃ¨s d'un ancien haut fonctionnaire rwandais accusÃ© d'avoir pris part au gÃ©nocide dans son pays en 1994 s'est ouvert lundi devant la cour d'assises de Bruxelles, en prÃ©sence de proches de victimes qui attendent depuis 25 ans d'obtenir justice.

Fabien NeretsÃ©, interpellÃ© en France en 2011 et qui comparaÃ®t libre Ã ce procÃ¨s oÃ¹ il encourt la prison Ã vie, est accusÃ© de treize meurtres et de trois tentatives de meurtres au Rwanda, d'avril Ã juillet 1994. Il nie les faits. VÃªtu d'un impermÃ©able clair cet homme de 71 ans est arrivÃ© au palais de justice en dÃ©but d'aprÃ¨s-midi, marchant difficilement en s'appuyant sur une bÃ©quille, a constatÃ© un journaliste de l'AFP. Il ne s'est pas immÃ©diatement prÃ©sentÃ© dans le box, la premiÃ¨re audience du procÃ¨s Ã©tant consacrÃ© Ã la sÃ©lection des jurÃ©s. Les dÃ©bats doivent dÃ©marrer jeudi. Chose in en Belgique, Fabien NeretsÃ© doit rÃ©pondre de "crime de gÃ©nocide", une qualification non retenue lors des quatre procÃ¨s de gÃ©nocidaires rwandais qui se sont tenus Ã Bruxelles en 2001, 2005, 2007 et 2009. Des peines allant de 10 Ã 30 ans de prison avaient alors Ã©tÃ© prononcÃ©es. Cette qualification impliquant que l'accusÃ© ait voulu s'attaquer Ã un groupe ethniqu dÃ©terminÃ© va Ãªtre "extrÃªmement difficile Ã dÃ©montrer", a prÃ©dit un de ses avocats Me Jean-Pierre Jacques. Un autre dÃ©noncÃ© "une machination" contre ce Hutu accusÃ© d'avoir dirigÃ© une milice durant le gÃ©nocide. En vertu d'une loi de 1993, les tribunaux belges bÃ©nÃ©ficient de la compÃ©tence universelle pour juger les crimes de guerre, de gÃ©nocide et crimes contre l'humanitÃ©, quels que soient le lieu oÃ¹ ils ont Ã©tÃ© commis, la nationalitÃ© et lieu de rÃ©sidence des victimes de leurs accusÃ©s. En l'occurrence, dans ce cinquiÃ¨me procÃ¨s en Belgique liÃ© au gÃ©nocide rwandais, une victime civile belge est recensÃ©e, dont la sÅ“ur s'est portÃ©e partie civile en 2001. Claire Beckers Ã©tait commerÃ§ante Ã Kigali quand ell a Ã©tÃ© assassinÃ©e dans la capitale rwandaise le 9 avril 1994 au matin avec une dizaine d'autres personnes, dont son mari, un Tutsi, et leur fille de 18 ans. La scÃ¨ne se passe trois jours aprÃ¨s l'assassinat du prÃ©sident hutu JuvÃ©nal Habyarimana, Ã©vÃ©nement qui a dÃ©clenchÃ© le gÃ©nocide des tutsis au Rwanda. Fabien NeretsÃ© habite le quartier de la famille Bucyana-Beckers et selon l'accusation c'est lui qui fait intervenir des hommes armÃ©s pour empÃªcher cette famille et d'autres voisins tutsis de fuir pour se mettre Ã l'abri. Outre cette dizaine de meurtres Ã Kigali, d'autres lui sont reprochÃ©s dans les prÃ©fectures de Gitarama et Ruhengeri (nord) oÃ¹ cet ingÃ©nieur agronome avait fondÃ© une Ã©cole. U quart de siÃ¨cle aprÃ¨s les faits, ce procÃ¨s est "la fin d'un long combat", a dit Ã l'AFP Martine Beckers, sÅ“ur de Claire Beckers, "je ressens un Ã©puisement mais je pense Ã ma famille, c'est important d'honorer la mÃ©moire des victimes". Le gÃ©nocide au Rwanda a coÃ»tÃ© la vie, entre avril et juillet 1994, Ã au moins 800.000 personnes, selon l'ONU, essentiellement au sein de la minoritÃ© tutsie, mais aussi parmi les Hutus modÃ©rÃ©s.